

NOTE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Suites aux dernières directives ministérielles, les associations sportives s'engagent à respecter un protocole sanitaire strict, soumis à l'évolution de la crise.

- Pass sanitaire obligatoire
- Relevé quotidien du nom des adhérents
- Masque fortement recommandé
- Distanciation
- Désinfection des mains au gel hydroalcoolique
- Aération maximale de la salle
- Sens unique de circulation

*Pour le bien-être de tous,
merci...*

La municipalité